

[ RESPECT DES PRESCRIPTIONS, TENUE DU REGISTRE SANITAIRE... ]

3

# Qu'entendez-vous par « bonne utilisation des médicaments » ?

**Trois éleveurs et deux vétérinaires témoignent sur leurs pratiques et leur conception du bon usage des médicaments dans les élevages.**

TÉMOIGNAGES RECUEILLIS PAR FRANCK MECHEKOUR, FRANÇOIS D'ALTEROCHE, ELIZABETH CLAYEUX.

« Remplir le carnet sanitaire pour mieux suivre les traitements »



**Dominique Bafoil, 80 vaches Salers à Saint Alyre es Montagne dans le Puy de Dôme - vente de broutards, d'animaux reproducteurs et de viande par l'intermédiaire de la coopérative « Acajou des Volcans ».**

« Le fait de remplir au jour le jour le carnet sanitaire représente bien sûr une contrainte, mais permet aussi

de mieux suivre les différents traitements. Le côté utile l'emporte donc sur le côté un peu fastidieux de cette nécessité de tout noter et tout archiver.

Chez nous, l'essentiel des interventions ont lieu en cours d'hivernage : de mi-novembre à début mai, compte tenu des 1 150 mètres d'altitude. Les vêlages démarrent à la rentrée à l'étable avec un pic en décembre-janvier. C'est en seconde partie d'hiver que nous faisons le plus d'écritures sur le carnet.

Une fois à l'herbe, les animaux sont rarement malades. Il n'y a plus grand chose à indiquer, hormis le déparasitage et quelques interventions toujours possibles mais ponctuelles du vétérinaire.

L'hiver, pour ne rien oublier et ne pas faire d'erreur, on note dans l'étable sur une ardoise les traitements réalisés, avec le numéro de l'animal correspondant. On retranscrit ensuite tout ceci au propre sur le carnet, une fois à la maison.

Le fait d'avoir un classeur fourni par le GDS, où est compilé l'ensemble des différents documents relatifs au sanitaire du troupeau, est aussi un avantage. Tout y est archivé. On n'a pas besoin de chercher partout quand il faut trouver quelque chose relatif au sanitaire du troupeau.

Avec du recul, ce carnet aide aussi à la sélection car il permet de mieux suivre de

quelles vaches sont issus les veaux à problèmes. En matière de prévention, notre étable entravée sur grille et les box paillés des veaux sont lavés et désinfectés chaque année. L'an dernier, le taux de mortalité était de 3 %, mais certaines années nous avons sevré plus de veaux que de vaches présentes. »

« Nous n'arrêtons pas un traitement avant la fin ! »



**Christophe Comte, du Gaec du Rocheret à Deservillers dans le Doubs - 45 Montbéliardes pour un quota de 350 000 litres. Le lait est valorisé en production AOC Comté.**

« Nous utilisons peu de médicaments et en tout cas toujours en respectant les consignes de notre vétérinaire. Pour un troupeau de 45 vaches traitées avec un niveau de production de 8 500 kg et environ 80

génisses, nos frais vétérinaires se sont élevés à 1 480 € en 2004. Cela me paraît raisonnable. Nous avons, il est vrai, beaucoup amélioré le bien-être et la santé du troupeau lors du changement de bâtiment.

Lorsque nous utilisons des médicaments, nous faisons très attention au respect des délais d'attente pour le lait et la viande. Bien utiliser les médicaments c'est aussi respecter la dose et la durée du traitement. Il ne faut pas se dire que l'on peut arrêter le traitement en cours de route pour économiser un peu d'antibiotique parce que l'animal semble aller mieux. Notre vétérinaire ne part jamais sans faire une ordonnance et de mon côté je lis toujours les recommandations d'utilisation du médicament. Lorsque le vétérinaire a terminé son intervention, je lui demande de remplir le registre sanitaire qui se trouve toujours à côté du chéquier du Gaec ou du classeur à ordonnances. Je lui donne, c'est une habitude et ce n'est pas long à remplir.

Dans le cadre de la qualification Agriculture raisonnée, nous sommes tenus de faire un bilan annuel sur la santé du troupeau avec notre vétérinaire. Par ailleurs, nous avons très peu de stocks de médicaments pour éviter d'avoir des produits périmés. Les médicaments sont enfermés à clé dans une armoire métallique ».

❖ « J'agis sous contrôle du vétérinaire »



DR André Marais, en Gaec avec son frère Hubert à Agonges dans l'Allier - quota de 316 132 litres réalisé avec 40 Prim'Holsteins, complété par 150 truies en système naisseur et 200 brebis.

« L'évolution des exploitations avec l'augmentation du nombre d'animaux par exploitant, l'amélioration de la génétique et des niveaux de production ont donné naissance à de nouveaux tracés sanitaires. Les éleveurs doivent y faire face et sont amenés à effectuer davantage de pratiques vétérinaires sur leur troupeau. Au fil du temps, je suis devenu un « petit apprenti-vétérinaire » mais en restant « sous contrôle ». Par habitude et par pratique, j'arrive neuf fois sur dix à diagnostiquer la maladie et à juger d'un premier traitement que valide la visite du vétérinaire. Ces derniers sont des partenaires de nos exploitations. Je leur fais confiance, même si je reste critique par rapport à leur verdict. Le vétérinaire a, aujourd'hui plus qu'hier, un rôle de conseiller global sur une conduite sanitaire annuelle.

Je suis par ailleurs très exigeant pour l'hygiène autour de la traite. Il m'est par exemple impossible de l'assurer dans de bonnes conditions avec des bottes sales. J'en deviens même pénible, aux dires de certains. Après

la traite et le trempage des trayons, les vaches sont immédiatement prises aux cornadis pour éviter qu'elles ne les souillent en se couchant trop rapidement. Je lutte du mieux possible contre les mammites par une hygiène stricte. »

❖ « Bien raisonner l'automédication »



DR Etienne Leiseing, vétérinaire dans le Maine-et-Loire.

« La tendance des éleveurs à traiter eux-mêmes leurs animaux ne fait que s'affirmer. Dans ce contexte, la prescription et les conseils de leur vétérinaire sont primordiaux pour les aider à bien cibler l'utilisation des médicaments. Les audits sanitaires avec établissement de plans de prophylaxie et de traitements leurs permettent d'utiliser au mieux les médicaments. Les recettes ne sont jamais bonnes. Par exemple il n'existe pas un traitement universel adapté à la guérison des mammites.

C'est pourquoi des actions comme GTV Partenaire se sont développées. L'éleveur qui pratique l'automédication doit le faire sur la base d'un travail d'observation des animaux et des conseils du vétérinaire. Il doit être capable de bien relever les symptômes pour bien cibler le traitement. Il faut également absolument éviter de faire des stocks de médicaments avec, par exemple, des gros condition-

nements dont le contenu se périmé très rapidement après ouverture pour finalement ne servir à rien. Le choix du médicament doit se faire sur son adaptation à la pathologie; le prix n'est pas le critère premier, il ne faut pas confondre prix d'un médicament et coût d'un traitement. Ni transformer urgence vétérinaire en conseil vétérinaire. »

❖ « Vacciner pour prévenir certaines pathologies »



DR Gaël Gounot, vétérinaire en Ille-et-Vilaine.

« Bien utiliser un médicament c'est bien sûr être capable de soigner et guérir un animal malade, en respectant les règles d'utilisation du produit. Mais c'est également faire de la prévention pour qu'il ne soit pas malade. Je pense en particulier à la vaccination des veaux contre les maladies respiratoires et les diarrhées. Mais il existe de bons vaccins contre d'autres maladies. On oublie trop souvent que les vaccins sont de bons médicaments. Je ne dis pas qu'il faut vacciner systématiquement, en absence

de pathologie, parce qu'il faut prendre en compte les aspects économiques pour l'éleveur. Mais s'il est, par exemple, difficile d'améliorer pleinement les conditions de ventilation dans le bâtiment des veaux, la vaccination peut permettre, en cas de problèmes respiratoires, de diminuer les pertes. Il y a moins de mortalité et de morbidité, et on diminue grandement le recours à des traitements curatifs parfois inutiles, sur des animaux justement incurables.

La bonne utilisation du médicament, c'est aussi éviter les traitements par excès. Avant de commencer un traitement, il faut que l'éleveur se fixe une limite de dépenses. Combien est-il prêt à investir au maximum pour l'animal malade? On ne va pas traiter un animal contre une diarrhée, un problème respiratoire ou une mammité, alors que le cas est jugé quasi inguérissable ou si au bout du compte sa guérison permettra tout juste de rembourser les frais en médicaments vétérinaires. Cette décision peut être prise en concertation avec le vétérinaire. L'éleveur va certes payer la visite, mais il est susceptible d'économiser des traitements curatifs.

Malheureusement, dans la pratique nous sommes encore quelquefois considérés comme des « véto-pompiers » et donc appelés en dernier recours ou trop tard. Les frais déjà engagés sont alors importants, et on nous demande l'impossible devant des cas désespérés, souvent voués à l'échec. »

